



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 033 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 3 mai 2012

Président

M. Mark Warawa

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 3 mai 2012

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Mark Warawa (Langley, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Je souhaite à tous la bienvenue à la 33^e séance du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nous poursuivons notre étude concernant l'élaboration d'un plan de conservation national.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à chacun des témoins ici présent.

Je vais fournir aux membres du comité et aux témoins des renseignements concernant le cadre et la portée de l'étude, et les sujets sur lesquels les questions et les observations devraient porter. Au cours de la dernière réunion, nous avons éprouvé quelques difficultés parce que la portée de l'étude n'avait pas été suffisamment précisée.

Les six questions que nous nous posons sont les suivantes: quelle devrait être la finalité du plan de conservation national, du PCN? Quels devraient-êtr ses objectifs? Quelles devraient-êtr ses lignes directrices? Quelles devraient-êtr les priorités en matière de conservation? Quelles devraient-êtr les priorités du PCN en matière de mise en oeuvre? Enfin, à quels processus de consultation le ministre devrait-il envisager de recourir pour l'élaborer?

Je remercie de nouveau les témoins d'être ici. Je crois comprendre que le chef national Shawn Atleo doit partir d'ici un peu plus tôt que les autres, et je lui permet donc de prendre la parole en premier.

Chaque groupe de témoins dispose d'un maximum de 10 minutes. Après les exposés, nous passerons à la période de questions.

Je demanderai au chef national Atleo de bien vouloir ouvrir le bal. Merci.

Le chef national Shawn A-in-chut Atleo (chef national, Assemblée des Premières Nations): Merci, monsieur le président. Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole en premier. À l'école, j'étais toujours le premier — mon nom commence par un « A », de sorte que je figurais toujours au haut de la liste.

J'espère que cela n'a pas chamboulé votre ordre du jour. Quoiqu'il en soit, je vous suis reconnaissant de m'offrir la possibilité, voire le privilège, de m'adresser à vous aujourd'hui.

Tout d'abord, j'aimerais résumer mon exposé en soulignant d'emblée qu'une foule de bonnes activités de conservation sont menées par les Premières nations, les membres de l'industrie et les ONG sur nos territoires respectifs. Le moment est peut-être bien choisi pour reconnaître l'importance de la présente étude, du travail mené par le comité et de votre présence ici à titre de parlementaires, et pour vous remercier de m'avoir invité à participer à la réunion et à vous communiquer quelques réflexions découlant des questions que vous avez posées.

Au moment d'élaborer un plan de conservation national — un PCN —, le défi consistera à conserver une vision uniforme et cohérente qui s'appuie sur nos réussites. L'histoire et l'expérience nous ont appris que le gouvernement doit faire des Premières nations des partenaires à part entière, rien de moins, à défaut de quoi on risque de compromettre nos priorités communes.

L'organisation que je représente, à savoir l'Assemblée des Premières Nations, suggère que, au moment d'élaborer un PCN, nous adoptions un cadre général fondé sur le principe de l'utilisation durable des ressources environnementales. Pour que le PCN soit une réussite et donne suite aux questions touchant les priorités, il faut, selon nous, qu'il reconnaisse que les titres et droits ancestraux ou issus de traités des Premières nations constituent le fondement de la gestion des terres, et qu'il permette la création de partenariats avec l'industrie et les ONG. En outre, il doit fournir aux Premières nations des occasions de mettre en pratique et en commun leurs connaissances et leurs façons de faire ancestrales dans l'ensemble de leurs territoires traditionnels, et confirmer la participation des Premières nations aux échelons national, régional et communautaire pour garantir l'existence d'une démarche coordonnée. Je pourrais décrire cette dernière expression dans ma langue, mais je laisserai à M. Lunney l'occasion de le faire, de manière à tester sa maîtrise de la langue nuu-chah-nulth. Nous reviendrons peut-être là-dessus plus tard.

Les Premières nations mettent en pratique les principes de la conservation depuis des temps immémoriaux. Nous respectons les principes de la durabilité bien avant que ce terme n'existe. L'idée de durabilité trouve son expression dans les diverses langues autochtones, et les Premières nations ont contribué à la faire connaître au monde entier. Rappelez-vous les premières discussions internationales tenues à Rio — il avait été question de la notion de durabilité et du fait qu'il était nécessaire que les peuples autochtones contribuent à sa définition pour la suite des choses.

Pour les Premières nations, la durabilité a toujours consisté en un environnementalisme traditionnel unique, alors que les tenants de la conservation ont souvent cherché à protéger l'environnement en interdisant l'utilisation des ressources présentes dans l'environnement. Je pourrais citer de nombreux exemples pour illustrer cela, dont certains sont mêmes tirés de ma région d'origine, sur la côte Ouest de l'île de Vancouver.

Les Premières nations ont toujours été conscientes du fait que nous faisons partie intégrante de l'environnement. L'utilisation excessive des ressources va à l'encontre des principes de la conservation, mais celle-ci n'exige pas non plus que nous cessions complètement d'utiliser ces ressources. Notre prospérité est tributaire de notre capacité d'utiliser les ressources environnementales de façon équilibrée. Il s'agit là d'un principe qui s'applique non seulement aux Premières nations, mais également à toutes les sociétés et, en fait, à toutes les formes de vie terrestre.

Pour les Premières nations et l'ensemble des Canadiens, la question consiste à déterminer comment nous devons nous y prendre pour utiliser les ressources de façon durable. Nous avançons que le PCN devrait être axé sur le fait d'encourager l'utilisation durable des ressources environnementales, et faire ressortir l'importance de l'usage coutumier et durable des ressources par les Premières nations.

L'idée selon laquelle l'usage coutumier et durable devrait se trouver au cœur d'un plan national de conservation n'est pas nouvelle. Selon l'alinéa 10c) de la Convention sur la diversité biologique, le Canada doit « protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ».

Pour soutenir l'usage coutumier et durable des ressources, nous devons intégrer au PCN les deux piliers suivants: premièrement, la mise en pratique des connaissances traditionnelles et deuxièmement — ce qui est d'une importance cruciale —, la reconnaissance des droits autochtones ou issus de traités. Je ne saurais trop insister sur le deuxième élément.

Peu de gens savent que certaines des régions abritant la plus grande biodiversité dans le Sud de l'Ontario et au Canada ont quelque chose en commun. Il s'agit de régions qui ne sont pas particulièrement éloignées, et qui n'ont pas fait l'objet d'importantes mesures fédérales ou provinciales de protection environnementale. Bien sûr, les régions auxquelles je fais allusion sont celles où se trouvent des communautés des Premières nations.

Qu'est-ce qui explique la grande diversité des communautés des Premières nations? À coup sûr, cette diversité n'est aucunement attribuable au cadre fédéral de réglementation ni, du reste, à un quelconque objectif centralisé en matière de protection. En outre, très peu de Premières nations disposent de règlements administratifs officiels découlant de la Loi sur les Indiens portant spécifiquement sur la biodiversité. Ce qui explique cette grande diversité, c'est le fait que les Premières nations continuent de gérer leurs territoires de la même façon depuis d'innombrables générations.

• (1535)

De plus en plus, les Premières nations ont recours à la fois aux connaissances scientifiques et à leur savoir traditionnel pour gérer l'environnement dans l'ensemble de leurs territoires ancestraux. L'Assemblée des Premières Nations souligne que l'alinéa 8j) de la Convention sur la diversité biologique exige que le Canada « respecte, préserve et maintienne les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales ». Je songe ici à un groupe de scientifiques qui a vu le jour dans la région de la baie Clayoquot à la suite d'importants barrages routiers visant à protester contre les coupes à blanc pratiquées dans les territoires où j'habite. Ce groupe, composé de scientifiques et de chefs de nos communautés possédant des connaissances traditionnelles — dont l'un était mon propre père — a mené une initiative de grande envergure s'appuyant sur l'ensemble des principes que je viens de mentionner. Il existe donc des modèles dont nous pouvons nous inspirer.

Je sais que les membres du comité permanent ont entendu parler des objectifs d'Aichi en matière de biodiversité. J'aimerais dire quelques mots à propos de l'objectif 18, selon lequel les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des Premières nations qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur usage coutumier des ressources biologiques, soient respectées, intégrées et prises en

compte dans le cadre des initiatives de conservation, avec la participation entière et effective des Premières nations. Nous faisons observer qu'il ne s'agit pas d'un objectif indûment rigoureux, et qu'il serait facilement réalisable dans le cadre du PCN.

De nombreuses Premières nations parviennent à mettre en pratique leurs connaissances traditionnelles tout en collaborant avec d'autres organisations, par exemple Parcs Canada, afin d'éduquer les Canadiens. La Première nation de Caldwell, la Première nation de Walpole Island et Parcs Canada administrent conjointement le parc national de la Pointe-Pelée, et collaborent pour accroître le contenu éducatif touchant les Premières nations. En accroissant le recours à leurs connaissances et la compréhension de leur culture au moyen de programmes d'éducation, et en participant davantage à l'administration des parcs, les Premières nations peuvent aider les Canadiens à entrer en contact avec la nature et à acquérir une meilleure compréhension de leurs cultures, de leurs langues et de leurs systèmes de connaissances. C'est tout à fait dans ce but que nous avons tenu la rencontre entre la Couronne et les Premières nations en janvier. Cette rencontre visait à nous permettre de discuter des relations qui ont donné naissance au pays et sont à l'origine des traités, et de la nécessité d'un retour à l'idée d'une meilleure compréhension entre les Premières nations et le reste du Canada.

Les Premières nations du Canada ont besoin d'environnements sains et d'un accès aux ressources naturelles afin de préserver leur culture et d'assurer leur subsistance. La durabilité est l'un des fondements de la réconciliation, car en l'absence d'un environnement sain, les Premières nations ne peuvent pas préserver leur culture ni en faire la promotion. De surcroît, les Premières nations ne peuvent pas exercer leurs droits, particulièrement leurs droits de récolte, si leurs environnements sont perturbés et si les espèces qu'ils abritent sont en voie d'extinction. Nous tenons à mettre l'accent sur le fait que les droits dont nous parlons sont absolument indissociables de la conservation, de l'usage coutumier et de l'utilisation durable. Nous affirmons que nous ne pouvons pas établir une distinction entre ces éléments — ils doivent demeurer liés de façon inextricable.

Cela est totalement compatible avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, que le Canada a appuyée. J'attire votre attention sur l'article 29 de cette déclaration, où est énoncé un droit relatif à la conservation et à la protection des terres et des territoires des peuples autochtones, et où on invite les États à mettre en place des programmes visant la conservation et la protection de ces terres et territoires.

Selon l'article 24, les peuples autochtones ont le droit de préserver leurs plantes médicinales. Le PCN, sous la forme où on l'envisage actuellement, pourrait aisément respecter ces deux normes. Ce que l'on sait un peu moins, c'est que les droits ancestraux ou issus de traités des Premières nations constituent également de précieux outils de conservation des environnements essentiels.

Un autre résultat de la rencontre tenue en janvier dernier avec la Couronne tient à ce que le premier ministre a exprimé, au nom du gouvernement, le désir de collaborer avec les Premières nations afin que les droits issus de traités soient appliqués et que la reconnaissance des droits et des titres ancestraux se traduise dans les faits.

Les Premières nations sont obligées par leurs propres lois de gérer leur environnement pour veiller à ce que toutes les ressources soient extraites de l'environnement de façon respectueuse et selon les principes de la durabilité. On nous a toujours dit: « Ne prenez que ce dont vous avez besoin. » Il s'agit d'un précepte qu'on nous a tous inculqué. Si leurs droits sont reconnus, les Premières nations peuvent respecter leurs propres lois. Je pourrais donner de nombreux autres exemples, notamment celui d'un parc tribal de mon territoire natal qui a lui aussi vu le jour par suite des barrages routiers du début des années 1990, de la guerre de la baie Clayoquot, comme on l'appelle souvent.

Il existe bon nombre d'autres exemples. En Ontario, des Premières nations ont participé au processus visant la désignation par l'UNESCO de la portion est du lac Winnipeg comme site du patrimoine mondial. Bien sûr, il y a le parc des Gwaii Haanas, situé à Haida Gwaii, en Colombie-Britannique.

En conclusion, je dirai que, selon moi, un comité comme le vôtre sait déjà qu'il existe une multitude de modèles dont nous pouvons nous inspirer. Nous n'avons pas à réinventer la roue. Ce que nous devons faire, c'est demander à toutes les Premières nations, aux membres de l'industrie, au gouvernement et aux ONG de se pencher sur ce que nous pouvons faire.

● (1540)

Une stratégie nationale doit respecter et reconnaître les titres et droits ancestraux ou issus de traités des Premières nations, et soutenir ces dernières au moment où elles mettent en pratique leurs connaissances traditionnelles. Le respect rigoureux de ces droits est un outil qui contribue à une préservation efficace et une utilisation durable. L'inobservation de ces droits constituera un obstacle, et entravera les progrès. Un dialogue constructif à l'échelle nationale peut rendre tout cela possible, mais seulement si les Premières nations y participent à part entière.

En terminant, je vais répéter les trois principales recommandations de l'Assemblée des Premières Nations à l'intention du comité permanent. Premièrement, la gestion des terres et la création de partenariats avec l'industrie et les ONG passent par le respect des titres et droits ancestraux ou issus de traités des Premières nations. Deuxièmement, il faut donner l'occasion aux Premières nations de mettre en pratique et en commun leurs connaissances et leurs façons de faire traditionnelles dans l'ensemble de leurs territoires ancestraux. Troisièmement, il faut confirmer la participation des Premières nations aux échelons national, régional et communautaire afin de garantir l'adoption d'une démarche coordonnée.

Merci de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre la représentante de l'Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes. Vous avez 10 minutes.

Mme Julia Ricottone (coordonnatrice régionale à la certification, Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes): Merci de m'avoir invitée ici.

Je suis membre du comité de l'environnement de l'Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes. Je suis donc ici pour représenter l'industrie. Nous vous sommes reconnaissants de nous donner l'occasion d'être ici.

Pour l'essentiel, durant mon exposé, je passerai en revue ces cinq questions. Commençons par la première.

Nous estimons que le PCN doit veiller à conserver la biodiversité des espèces et des ressources naturelles dans tout le pays. Dans ce

cadre, il fait la promotion de la conservation et de la protection des espaces verts en milieu urbain. Il devrait établir des normes et des politiques qui éduquent les aménageurs, les entreprises et la population sur la conservation des espaces verts.

À nos yeux, le PCN doit poursuivre quatre objectifs. Premièrement, il doit établir des politiques pour protéger les écosystèmes tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Deuxièmement, il doit créer des réseaux d'espaces verts partout au Canada. Troisièmement, il doit éduquer les aménageurs et la population sur les pratiques de conservation et les avantages que rapportent la protection des espaces verts. Quatrièmement, il doit favoriser la remise en état et la mise en valeur des terres.

Le principe directeur qui devrait orienter le PCN est celui du développement durable, qui consiste à respecter les besoins actuels sans compromettre ceux des générations à venir, et à adopter des principes de croissance intelligente. L'initiative sur les sites durables est fondée sur l'idée selon laquelle tout paysage a le potentiel d'améliorer et de régénérer ses écoservices. Il s'agit d'une initiative dans le cadre de laquelle nous allons au-delà des sites qui font habituellement l'objet de mesures de conservation, et nous attaquons à une tâche plus difficile, à savoir celle de restaurer les sites endommagés. Beaucoup de nos membres participent à la restauration d'anciens sites contaminés.

Une autre ligne directrice concerne l'infrastructure verte vivante et l'aménagement à faible impact écologique. En d'autres termes, il s'agit d'intégrer des plantes et des espaces verts au processus d'urbanisme, et de faire des plantes un élément utile de l'infrastructure. En un mot, nous devons composer avec la nature plutôt que de la recouvrir de béton.

Les priorités en matière de conservation qui devraient être intégrées à un PCN doivent porter sur la survie des diverses espèces de la faune et de la flore afin de maintenir la biodiversité dans les milieux tant ruraux qu'urbains. Cela signifie qu'il faut protéger les habitats et empêcher la détérioration du sol, de l'air et de l'eau.

L'Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes croit que le PCN doit insister fortement sur le milieu urbain. À l'heure actuelle, celui-ci élimine les espaces verts et réduit les habitats des plantes et des animaux. Comme un nombre croissant de Canadiens vivent en milieu urbain, les gens se dissocient de plus en plus de la nature. Le fait d'accorder un intérêt particulier au milieu urbain peut permettre de restaurer les terres dégradées, de créer et de maintenir les habitats et de rapprocher les gens de la nature de manière à ce qu'ils constatent la valeur de l'environnement naturel et apprécient les espaces préservés situés à l'extérieur des villes où ils habitent. En faisant une priorité de l'infrastructure verte vivante, le PCN favorisera un lien plus étroit avec la nature et permettra la coexistence de la conservation et des activités économiques. L'infrastructure verte vivante peut créer de l'espace où les plantes et les animaux sont florissants et peuvent se déplacer à l'intérieur des frontières urbaines.

L'aménagement à faible impact écologique peut exploiter les plantes et les espaces verts pour réduire la pression sur l'infrastructure municipale et assurer la gestion des eaux pluviales pendant les précipitations. Ce type d'aménagement vise à utiliser les plantes pour gérer les ruissellements avant qu'ils ne se déversent dans les égouts municipaux. Cela peut aider à réalimenter les nappes souterraines pour conserver nos ressources en eau, tout en contribuant à verdifier l'espace urbain. L'aménagement à faible impact écologique peut signifier d'utiliser les parcs pour recueillir l'eau de pluie ou reverdir les terrains de stationnement pour créer plus d'endroits où capter les ruissellements et délimiter les autos des piétons. Cela a pour effet de créer des quartiers plus adaptés aux besoins des piétons.

La protection des espaces verts en milieu urbain peut aussi contribuer à purifier l'air et, si l'emplacement de ces espaces verts est bien pensé, à réduire la consommation énergétique des édifices. Cela peut nous aider à conserver nos ressources énergétiques et à atténuer les effets des changements climatiques, que nous pouvons déjà observer, par exemple, l'effet d'îlot thermique urbain et l'accroissement des émissions de CO₂.

Le PCN doit établir des normes de « zéro perte nette en arbres » et de protection du couvert d'arbres au Canada, particulièrement dans les villes. Quelques États des États-Unis, par exemple le New Jersey, ont mis ces politiques en oeuvre. Tout arbre enlevé doit être remplacé.

● (1545)

Les normes doivent également fixer un minimum de parcs et d'espaces verts par personne. Toutes les collectivités doivent avoir accès à la même proportion d'espace vert, selon la taille de sa population. Tout nouvel édifice ou nouveau revêtement dur devrait être compensé par un volume approprié de nouvelle végétation ou de couvert végétal.

Pour mettre en oeuvre ces priorités, nous croyons qu'il faut effectuer des recherches pour repérer les endroits sensibles et uniques à conserver, protéger et restaurer dans les milieux urbains ou ruraux. Le Canada doit créer un réseau d'espaces protégés et veiller à la préservation d'espaces verts, qui peuvent comprendre les parcs et les espaces urbains. L'utilisation d'espaces verts en milieu urbain constitue une occasion unique de combler le fossé qui sépare notre réseau actuel d'espaces protégés et les nouveaux écosystèmes que nous prévoyons protéger dans le cadre du PCN. La restauration d'écosystèmes dégradés, comme celle de terrains industriels contaminés et le recours aux principes de l'initiative sur les sites durables représente d'autres moyens de mettre en oeuvre ces priorités.

Une campagne d'éducation peut sensibiliser davantage la population à l'égard de la protection et de la conservation des espaces verts. Par exemple, notre industrie a participé au nettoyage du parc St. James, à Toronto. Ce parc avait été endommagé par des manifestants qui l'avaient occupé l'automne dernier. Il s'agit d'un espace auquel la communauté accorde une grande valeur. L'industrie a saisi la balle au bond et a contribué à sa remise en état. Il s'agit d'un exemple d'espace vert qui a été pris en charge, mais il est toujours précieux pour la communauté et doit être protégé.

Nous estimons que le processus de consultation doit mettre à contribution des chercheurs, l'industrie et la population. Nous pouvons avoir recours aux outils et aux recherches déjà menées par la Direction générale des services agroenvironnementaux d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, laquelle s'est penchée sur les moyens que nous devons prendre pour nous adapter aux

changements climatiques, et qui a formulé des prédictions sur la manière dont le climat pourrait modifier nos écozones. Cela pourrait avoir pour effet de réorienter nos priorités en ce qui a trait au PCN.

Il faut continuer de mobiliser des organisations comme l'Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes, qui possèdent l'expertise et les outils requis en matière d'horticulture environnementale. Notre industrie peut contribuer à la préservation et à la remise en état de nos terres, et aider les Canadiens à continuer de valoriser la nature, ce qui constitue la meilleure façon dont le PCN peut se révéler efficace.

Merci beaucoup.

● (1550)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre les représentantes d'Inuit Tapiriit Kanatami, à savoir Mary Simon — présidente, si je ne m'abuse —, et Mme Hanson, directrice exécutive. Vous avez 10 minutes.

Merci.

Mme Mary Simon (présidente, Inuit Tapiriit Kanatami): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Le témoin s'exprime en inuktitut.]

Merci de nous avoir invitées ici aujourd'hui.

Quelque 55 000 Inuits vivent dans l'Arctique canadien, notre terre natale que nous appelons l'Inuit Nunangat, et qui est un élément essentiel de l'identité de notre peuple. Nous devons transmettre aux futures générations d'Inuits une terre qui continuera à leur fournir ce dont ils ont besoin. À cette fin, les ententes sur les revendications territoriales, les pratiques de récolte et les systèmes de gestion de la faune des Inuits ont tous été conçus pour faire en sorte que les ressources fauniques soient administrées de façon durable. La conservation de la faune concerne non seulement des questions liées à la nourriture, mais également des questions liées au développement économique, par exemple, les produits de la faune, le tourisme et le commerce. Une vision viable et contemporaine de la conservation devrait veiller à ce que nous exploitions nos ressources fauniques de façon humaine et écologiquement responsable, et ce, sans engendrer d'obstacle artificiel.

Dans l'Arctique, une économie globale équilibrée passe par la vitalité de l'économie fondée sur les ressources renouvelables. Nous nous réjouissons à la perspective de faire la promotion de l'ensemble de nos activités et de nos produits liés à la faune, et de répondre à la demande constante et durable dont ils font l'objet. Nous avons beaucoup insisté là-dessus. La contestation juridique de l'interdiction d'importation des produits dérivés du phoque imposée par l'Union européenne, de même que les efforts que nous avons déployés pour promouvoir l'utilisation durable et la conservation, constituent de bons exemples de notre détermination. Comme c'est le cas dans tous les domaines, la planification et l'élaboration de politiques en matière de conservation doivent être cohérentes, fondées sur de principes judicieux, axées sur la réalisation d'objectifs rigoureux et mises en oeuvre suivant de solides éléments probants.

Dans le but de constituer un bassin d'éléments probants, les Inuits continuent de prôner une plus vaste reconnaissance du savoir qu'ils possèdent sur l'environnement et la faune de l'Arctique. À nos yeux, nos connaissances sont inestimables, mais elles doivent également être un élément essentiel de la collaboration avec le gouvernement et les autres intervenants dans les secteurs de la recherche, de la gestion, de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques. Nous déployons des efforts afin que les connaissances des Inuits soient valorisées et reconnues tant au Canada qu'à l'étranger. Le reste du monde ne prendra pas au sérieux un plan de conservation visant l'Arctique n'ayant pas élaboré et mis en oeuvre avec la participation pleine, entière et juste des Inuits, ou qui n'accorde pas une place centrale aux besoins et aux idées de ces derniers.

La recherche d'une démarche axée sur la collaboration a donné lieu à quelques agréables précédents. À l'échelon national, les Inuits ont collaboré avec Environnement Canada dans le cadre de processus liés à la Loi sur les espèces en péril et la CITES. Des relations de travail également productives ont été établies avec des gouvernements territoriaux et des organismes de cogestion de l'Arctique afin d'examiner une diversité de questions et de problèmes liés à la faune. Nous collaborons avec le gouvernement du Canada pour défendre la chasse aux phoques, et nous lui sommes reconnaissants du soutien qu'il nous fournit à ce chapitre.

Cela dit, les gouvernement fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones pourraient en faire davantage pour que les opinions et les intérêts des Inuits constituent un élément plus important des processus, des projets et des résultats pertinents. Nous pouvons nous attendre à ce que les défis et les mesures d'incitation deviennent de plus en plus complexes au moment où nous nous efforçons d'établir un juste équilibre entre la conservation des ressources naturelles — les terres, les océans et la faune — et le développement industriel. Au Canada, les controverses actuelles en ce qui a trait aux pipelines servant à l'exploitation des sables bitumineux et au forage pétrolier dans l'Arctique illustrent bien cela.

Les Inuits de la région circumpolaire ont récemment présenté au monde entier quelques principes clés devant orienter les mesures que nous prenons pour établir ce juste équilibre dans l'Arctique tout en respectant leurs droits et leurs valeurs. Un PCN devrait souscrire expressément à la déclaration sur les principes en matière d'exploitation des ressources dans la région circumpolaire qu'ont publiée les Inuits et qui s'intitule *A Circumpolar Inuit Declaration on Resource Development Principles in Inuit Nunaat*. J'ai amené quelques exemplaires de cette importante déclaration, et je crois qu'ils ont été remis à la greffière.

Conformément à cette déclaration et pour de nombreuses autres raisons judicieuses, il faudrait que l'Inuit Nunangat — la terre natale des Inuits — soit désignée, dans le cadre d'un PCN, en tant que région distincte et revêtant une importance de premier plan, qui englobe l'Arctique québécois, le Labrador et l'Arctique territorial. Cela signifie que l'on doit considérer les régions terrestres et marines de l'Arctique comme des éléments à part entière d'un plan régional de l'Arctique.

• (1555)

Les ententes sur les revendications territoriales des Inuits illustrent bien qu'il est possible de régler de façon extrêmement intégrée les problèmes liés aux régions terrestres et marines. De la même manière que les priorités des Inuits doivent se trouver au cœur du volet d'un PCN portant sur l'Arctique, les Inuits doivent jouer un rôle de premier plan dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un tel plan. De multiples raisons péremptoires justifient cela: des raisons de nature juridique et politique, les droits issus des

revendications territoriales, le devoir de la Couronne de consulter et de chercher à prendre des mesures d'accommodement, les normes internationales en matière de droits de la personne et des raisons d'ordre politique et moral. Les Inuits s'attendent à cela, et n'exigent rien de moins. Il y a également des raisons d'ordre pratique, stratégique et commercial. Les Inuits représentent des partenaires créatifs et fiables en matière de commerce et d'élaboration de politiques.

Nous avons besoin de lois et de politiques prudentes, efficaces et modernes pour régir l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique, surtout dans les zones marines. Les régions doivent avoir le dernier mot sur la question de savoir si l'on devrait autoriser l'extraction minière de l'uranium dans certaines régions de l'Arctique. Les projets industriels importants doivent obtenir l'approbation des instances politiques régionales et nationales, et ce, même avant un transfert officiel de pouvoirs accrus en matière d'exploitation des ressources naturelles. Au Groenland, on préconise ce type de démarche bilatérale.

Un PCN doit favoriser et accélérer la mise en oeuvre complète des ententes sur les revendications territoriales des Inuits, y compris leurs objectifs fondamentaux et leurs dispositions portant spécifiquement sur les terres, la faune, l'accès aux ressources et la gestion de ces dernières. Dans l'Arctique, la santé humaine et la santé environnementale se chevauchent et s'interpénètrent. Un volet sur l'Arctique d'un PCN doit placer à l'avant-plan le bien-être des communautés inuites, et devrait comprendre des mesures visant à combler le fossé profond et inadmissible qui sépare les Inuits des autres Canadiens en matière de santé.

Un PCN devrait énoncer qu'une utilisation rationnelle et durable des ressources, surtout des ressources fauniques, ne peut pas se plier aux exigences des extrémistes qui défendent les droits des animaux et souhaitent anéantir les sources de revenus des Autochtones, ni respecter les droits des peuples autochtones uniquement lorsqu'ils sont exercés de manière pittoresque ou folklorique totalement séparés des réalités des économies modernes, mixtes et monétaires. Un PCN doit tenir tête aux gouvernements et aux organisations de l'étranger qui font fausse route et ont adhéré aux idées dénaturées et irrationnelles des chantres des droits des animaux.

Un PCN doit respecter les connaissances des Inuits et les autres formes de savoir autochtone, et plaider en faveur d'un financement public et privé adéquat des organisations autochtones qui s'efforcent de conserver, de bonifier, de mettre en pratique et de communiquer les connaissances des Autochtones. À cette fin, j'encourage les décideurs à consulter le centre de connaissances Inuit Qaujisarvingat, fondé par Inuit Tapiriit Kanatami afin de créer des liens entre la communauté scientifique et les détenteurs du savoir inuit.

Un PCN doit contribuer à soutenir la diversité culturelle au sein des populations humaines, de même que la diversité génétique au sein des populations non humaines.

À notre époque, la réussite des systèmes d'éducation est inséparable de la viabilité culturelle. Le maintien de la continuité culturelle passe par un ensemble de politiques qui rendent possible la mise en place d'un ambitieux système d'éducation et de formation dans l'Arctique. Nous cherchons à obtenir un maximum de soutien des organisations des secteurs public et privé, sans égard aux frontières administratives ou géographiques.

Mon exposé est un peu long. J'imagine que la greffière en possède la version papier. Vous dites qu'il me reste une minute?

•(1600)

Pour conclure, je dirai que, selon moi, le volet sur l'Arctique du PCN devrait s'intégrer au sein d'un plus vaste ensemble de politiques nationales axées sur le développement durable dans l'Arctique et ailleurs. Le PCN doit faire partie d'une initiative internationale cohérente touchant la conservation et, de façon générale, l'environnement. À ce sujet, j'ai trois autres pages à vous communiquer.

Merci beaucoup de m'avoir permis de m'adresser à vous.

Le président: Merci madame Simon.

Nous avons effectivement une copie de votre mémoire, et nous le communiquerons aux membres une fois qu'il aura été traduit dans les deux langues officielles. Merci beaucoup.

Enfin, nous allons entendre M. Farrant, de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario. Vous avez 10 minutes.

M. Greg Farrant (directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques, Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario): Bonjour, monsieur le président, membres du comité et témoins. Au nom de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario, de nos 100 000 membres et de nos 675 organisations membres de l'Ontario, je suis heureux d'avoir l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui pour formuler des commentaires sur la création d'un plan national de conservation.

Comme bon nombre d'organisations qui ont témoigné, la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario — la FPCO — a participé, plus tôt cette année, aux discussions de la table ronde présidée par le ministre et Mme Rempel. La FPCO est l'un des plus importants organismes de bienfaisance sans but lucratif du secteur de la conservation de l'Ontario et, en fait, du Canada, et, à ce titre, elle collabore avec tous les échelons de gouvernement, les établissements universitaires, le secteur privé, des ONG, Canards Illimités, la Fédération canadienne de la faune, ses sociétés affiliées dans les provinces et les territoires, les Premières nations et des membres du grand public pour protéger, préserver et améliorer nos précieuses ressources naturelles, plus particulièrement les poissons et les populations fauniques et leurs habitats respectifs.

La FPCO participe, entre autres au programme de sensibilisation à l'égard des espèces envahissantes, au conseil ontarien sur les plantes envahissantes, au programme de reconstitution des stocks de saumons de l'Atlantique du lac Ontario et au programme d'intendance des cours d'eau. L'ensemble de nos activités sont orientées par le fait que nous croyons fermement aux politiques publiques, aux dispositions législatives et réglementaires et aux normes qui visent à conserver nos ressources pour les générations actuelles et futures, et qui sont fondées sur les plus solides connaissances scientifiques disponibles.

D'autres personnes qui ont témoigné avant moi ont abordé la question de la nécessité de restaurer et de protéger les zones humides. M. Wong vous a parlé de la création de parcs nationaux et des zones marines protégées, et M. Hummel, des forêts boréales, éléments importants de la conservation et de la création d'un plan national en la matière. Plutôt que de répéter ce qu'ils ont dit ou d'y donner suite, j'utiliserai le temps dont je dispose pour parler d'un élément qu'il sera tout aussi important de prendre en considération au moment d'élaborer le PCN, à savoir les menaces provenant de diverses sources qui pèsent sur nos populations de poissons et nos populations fauniques.

La semaine dernière, j'ai eu le privilège de me présenter devant le Comité permanent des pêches et de océans pour discuter de la nécessité d'une initiative visant les espèces aquatiques envahissantes,

qui menacent de précieuses populations de poissons et leur habitat, ont une incidence sur la qualité de l'eau, sont en concurrence avec les autres espèces pour les sources de nourriture et qui, au bout du compte, supplantent bien souvent les espèces autochtones. Cela vaut également pour les espèces envahissantes terrestres, les plantes et les insectes qui menacent aussi bien les zones humides que les forêts.

En lisant la transcription des autres témoignages qui ont été présentés, j'ai constaté que l'on a souvent mentionné que les espèces envahissantes étaient un phénomène qui exigeait une attention particulière. Durant son témoignage, le sous-ministre adjoint Keenan a fait allusion plusieurs fois à la menace posée par ces espèces, mais, à ma connaissance, aucun des autres témoins n'a établi un quelconque lien entre cette question et l'élaboration d'un PCN.

Notre environnement et nos écosystèmes nous fournissent de multiples avantages importants pour la qualité de vie et le bien-être économique des Canadiens. L'établissement et la propagation d'espèces exotiques envahissantes ont des répercussions sur notre environnement, notre économie et l'ensemble de la société. La gravité de cette menace s'accroît à un rythme alarmant, et les mesures de gestion et de contrôle que nous devons prendre — avec des moyens limités — ont souvent des résultats plus ou moins concluants. Comme nos mesures de prévention et de détection sont insuffisantes, de nouvelles espèces envahissantes continuent d'arriver ici. Le coût économique entraîné au Canada par seulement 16 espèces est estimé à quelque 34,5 milliards de dollars par année.

Depuis plus de 10 ans, le gouvernement du Canada a déployé des efforts en vue de mettre en place une démarche axée sur la collaboration en élaborant des stratégies, des cadres et des recommandations touchant les espèces envahissantes. Toutefois, chaque jour, nous continuons d'observer les dégâts causés par ces espèces envahissantes, que ce soit dans les forêts de la Colombie-Britannique, dans les eaux du bassin des Grands Lacs ou dans les océans contigus à nos côtes. Les témoins qui m'ont précédé ont tous mentionné des idées intéressantes pouvant être intégrées au PCN, mais j'ai constaté que la plupart d'entre eux ont évité d'aborder la question des ressources requises pour la réussite d'un tel plan.

Il me semble quelque peu paradoxal que, au moment où nous discutons de l'élaboration d'un PCN, les gouvernements du pays, y compris le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario, adoptent des budgets comportant des mesures d'austérité, qui ont déjà eu une incidence sur le financement requis pour faire face aux menaces liées à la préservation de nos ressources. Je mentionnerai, par exemple, la suppression soudaine du financement prévu pour la deuxième et la troisième années du Programme de partenariat des espèces exotiques envahissantes d'Environnement Canada.

Nos voisins du Sud continuent de dépenser plus de un demi-milliard de dollars par année pour lutter contre les espèces envahissantes, et quelque 50 millions de dollars pour les seuls plans d'atténuation liés à la carpe asiatique dans les Grands Lacs. Ce qui manque, ce sont les ressources requises pour mettre adéquatement en oeuvre les plans à une échelle suffisante pour qu'ils puissent avoir une incidence notable sur le cours des choses, et tout plan national devra tenir compte de cela.

La menace que posent les espèces envahissantes aquatiques et terrestres va de pair avec la menace que posent pour la survie de nos populations fauniques des maladies comme la maladie débilante chronique, qui a déjà causé des dommages incommensurables à des populations de chevreuils dans l'Ouest canadien et dans plusieurs États américains, et qui touche également le wapiti, l'original et peut-être le caribou.

•(1605)

Depuis une bonne dizaine d'années, la FPCO et la Fédération canadienne de la faune disent aux gouvernements que la menace que pose la maladie débilitante chronique des cervidés doit être prise au sérieux et que des mesures de lutte contre la propagation de cette maladie et d'autres maladies qui touchent la faune ailleurs au pays doivent être prises. Jusqu'à maintenant, les recommandations sont restées lettres mortes, mais la lutte contre des maladies qui pourraient décimer de vastes populations d'animaux doit être prise en compte dans le cadre de l'élaboration de tout plan national de conservation des ressources naturelles.

Un peu partout, les gouvernements cherchent à mettre en valeur des sources d'énergie nouvelles, certaines administrations s'empresant par exemple d'adopter de nouvelles technologies comme l'énergie éolienne, mais on réfléchit peu aux répercussions de ces innovations sur les populations de poissons et d'animaux et sur l'habitat. L'installation de ce qu'on appelle des parcs d'éoliennes, sur la terre ferme et sur des plans d'eau, se fait en grande partie sans tenir compte des effets néfastes sur les pêcheries et la faune.

En Ontario, des centaines de nouveaux barrages construits pour alimenter de petites collectivités doivent entrer en activité au cours des prochaines années. Ce qui se passe généralement dans ce cas, ici comme ailleurs, c'est que les ressources halieutiques sont affectées par les installations du genre, qui détruisent l'habitat et bloquent le passage aux poissons, et pourtant, on n'en tient pas vraiment compte dans le cadre de la planification.

On ne peut pas envisager l'adoption d'un plan de conservation national sans aborder du tout la grande question du financement. Je ne dis pas qu'il faille se tourner chaque fois vers les gouvernements comme s'ils étaient la seule source de financement pour les projets dans le domaine de l'environnement. Bien au contraire, nous croyons que la plupart des organisations, y compris la nôtre, reconnaissent le fait que l'époque où l'on quémandait auprès du gouvernement est révolue.

Nous sommes devant ce que les auteurs d'un article récent sur le financement des programmes relatifs aux poissons, à la faune et à la conservation ont appelé la tempête parfaite, c'est-à-dire que différents événements ont créé ensemble une crise touchant le financement de ces programmes. On ne peut envisager l'adoption d'un plan de conservation national sans tenir compte de la situation budgétaire actuelle, pas plus qu'un plan de ce type ne peut être appliqué avec succès sans les ressources nécessaires pour le faire.

Dans son rapport de 2007 intitulé *Faire moins avec moins* ainsi que dans un rapport plus récent, le commissaire à l'environnement de l'Ontario a décrit l'insuffisance chronique des dépenses en Ontario au ministère de l'Environnement et au ministère des Ressources naturelles. À l'heure actuelle, ces deux ministères, qui sont à l'avant-plan de la protection de l'environnement et des ressources naturelles dans la province, ne comptent que pour 1 p. 100 du budget du gouvernement provincial.

Sur le terrain, l'effet de cette limitation des dépenses a été profond, et pas seulement en Ontario. Il y a 30 ans, la direction générale de la faune du Manitoba comptait 105 employés; aujourd'hui, elle en compte 35. En Ontario, les répercussions peuvent être encore plus importantes. Le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario a déjà compté 5 800 employés à temps plein, et son effectif est maintenant passé à 3 300 employés et va encore fondre avec les mesures de limitation des dépenses qui vont être appliquées bientôt.

À l'échelon fédéral, le Service canadien de la faune, autrefois admiré pour son expertise et la portée de ses activités, n'est plus

qu'un spectre de lui-même. Concrètement, les compressions vont se faire sentir, et elles vont toucher des programmes de base. Il va y avoir une réduction des activités d'intendance et du financement versé dans le cadre de partenariats. Il va y avoir moins de partenariats stratégiques, et non plus.

Un nouveau modèle d'intendance va être mis au point en Ontario, et le MRN va limiter sa participation dans les domaines où d'autres organisations, comme la nôtre, sont actives. Le programme Intendance environnementale Ontario, qui est un grand modèle de partenariat communautaire, est menacé d'être complètement vidé de sa substance.

Je pense que c'est M. Hummel qui a fait remarquer à juste titre que la plupart des programmes de conservation qui ont bien fonctionné au Canada étaient le fruit de partenariats entre des ONG et le secteur privé. Dans le contexte que je viens de décrire, les partenariats du genre sont de plus en plus susceptibles d'être la voie de l'avenir.

Le programme de restauration du saumon de l'Atlantique dans le lac Ontario de la FPCO en est un exemple. Avec la collaboration d'ONG, du secteur privé et d'établissements universitaires, nous avons fourni la majeure partie du financement du programme qui, jusqu'à maintenant, a permis de remettre 4 millions de poissons dans le lac Ontario.

Malgré les sombres prévisions budgétaires dans certains domaines, des choses positives se passent, et je dois dire que l'engagement du gouvernement fédéral à mettre en place un plan de conservation national fait partie de ces choses. Nous sommes heureux de voir que le gouvernement fédéral prend l'initiative dans ce domaine, nous qui lui demandons de le faire depuis un certain temps.

Nous avons relevé à l'occasion de la table ronde l'utilisation de l'expression « faire en sorte que les Canadiens soient davantage en contact avec la nature », qui figurait dans le document préparatoire. Pour que cela se fasse, nous devons savoir comment les Canadiens voient la nature. Nous sommes contents de constater qu'Environnement Canada publiera bientôt son rapport tant attendu sur l'importance de la nature pour les Canadiens à l'occasion du Congrès national pour la conservation des poissons et de la faune, que nous allons tenir à Ottawa à la fin du mois. Nous avons remis des copies de l'ordre du jour de l'événement à la greffière du comité.

Je sais qu'il ne me reste presque plus de temps, monsieur le président.

L'élaboration d'un plan de conservation national comporte de nombreux avantages.

•(1610)

Pour conclure, je dirais, avec tout le respect que je vous dois, que les chasseurs et les pêcheurs sont d'ardents défenseurs de la nature. M. Hummel a dit un peu la même chose, avec une pointe d'ironie, lorsqu'il a affirmé devant le comité que les chasseurs et les pêcheurs « ne sont pas des incarnations du diable sur le plan environnemental ».

Le modèle nord-américain de conservation de la faune, qui soutient la gestion des populations d'animaux sauvages sur le continent depuis la fin des années 1800, a vu le jour grâce aux pressions effectuées par des chasseurs qui voyaient la nécessité d'un équilibre entre l'utilisation durable et de sages principes de conservation. Ce modèle a été mis de l'avant par Roosevelt et Laurier, et il est à la base du régime de conservation de la faune en vigueur aujourd'hui.

Nous espérons pouvoir continuer de participer aux débats concernant l'adoption d'un plan de conservation national. Merci de nous avoir invités à témoigner devant vous aujourd'hui.

Le président: Merci, monsieur Farrant.

Je remercie encore une fois tous les témoins. Vous avez dit des choses très intéressantes.

Nous allons commencer le premier tour de questions. Chaque intervenant disposera de sept minutes.

Monsieur Atleo, d'après ce qu'on m'a dit, vous devez nous quitter vers 16 h 30. Est-ce exact? Et M. David va rester pour répondre aux questions. D'accord. J'encourage les personnes qui vont poser des questions à garder cela en tête, c'est-à-dire que le chef Atleo va partir vers 16 h 30.

L'horloge ne donne pas l'heure juste. J'utilise mon BlackBerry, d'après lequel il est... L'horloge est en retard d'environ deux minutes et demie. C'est donc dire qu'il nous reste un peu moins de 20 minutes.

Nous allons commencer par M. Lunney. Vous avez sept minutes.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous les témoins de l'importante contribution qu'ils apportent dans le cadre du débat.

Le point de vue général qu'il nous a été suggéré d'adopter et certaines des choses dont nous devrions nous préoccuper à l'égard du plan de conservation national, ce sont la conservation, évidemment, l'établissement de liens, les écosystèmes, les corridors fauniques, la restauration des habitats et aussi l'établissement de liens entre les gens et les habitats, ce qui est une préoccupation de plus en plus importante compte tenu de l'urbanisation et du fait que de plus en plus de gens sont déconnectés.

Monsieur Farrant, de la Fédération des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario, vous avez parlé du fait que les chasseurs et les pêcheurs sont en contact avec la faune. Je veux vous dire que nous reconnaissons ce fait. Vous êtes aux premières loges. En fait, vous êtes en contact avec l'environnement. Vous faites partie des Canadiens qui sortent pour vrai et visitent les régions sauvages. Nous sommes reconnaissants de votre contribution à cet égard. En fait, l'observation est à la base de la science. Les observations directes sont donc quelque chose de très précieux.

Vu le temps limité dont nous disposons, je vais devoir poser des questions à un autre témoin. Je dois m'adresser au chef national, parce que la région que je représente, qui fait environ 9 000 kilomètres carrés, et les terres ancestrales du chef national se recoupent en bonne partie.

Chef Atleo, je veux aborder brièvement la question des Nuuchah-nulth et de notre propre région.

Dans la baie Barkley, j'ai vu des sites de pêche ancestraux qui remontent d'après certaines estimations à près de 10 000 ans, où vos ancêtres pêchaient dans certains secteurs... et l'habitat du poisson là-bas, où ils amenaient le poisson vers certains secteurs pour ensuite clore ceux-ci et pêcher le poisson.

Vous vous occupez de la gestion de la faune sur la côte, et votre peuple le fait depuis des années. Un terme que nous entendons à l'occasion ici et qui est issu de votre culture, c'est une expression de la langue nuuchah-nulth qui est selon moi une idée très intéressante... si je prononce bien, c'est: *Hishuk ish tsawalk*. Corrigez-moi si je prononce mal. Littéralement, cela signifie « tout est un », c'est-à-dire que nous faisons partie de la nature et que la nature fait partie de nous, si j'ai bien compris.

Pouvez-vous nous parler un peu des activités traditionnelles que mène votre peuple dans votre région?

●(1615)

Le chef national Shawn A-in-chut Atleo: Certainement. C'est pour cette raison que je voulais vous laisser cela.

Hishuk ish tsawalk. C'est très bien. Je suis content que vous fassiez un effort pour nous intéresser et reprendre une expression qui signifie tant pour mon peuple. On retrouve cette idée dans d'autres langues autochtones, l'idée d'interconnexion et celle que j'ai évoquée tout à l'heure: ne prendre que ce dont on a besoin.

Il y a des histoires extraordinaires au sujet de l'utilisation des fascines dans les territoires nuuchah-nulth et de vieilles histoires qui étaient racontées aux enfants au sujet d'un ours qui avait détruit la fascine, ce qui avait engendré une dispute entre les gens de l'endroit et l'ours au sujet de l'utilisation du poisson, puis un périple vers le territoire de l'ours, où l'ours a alors enlevé sa fourrure pour révéler qu'il était en fait un être humain, et ils ont dû négocier et en arriver à une entente quant à la façon d'utiliser les ressources.

Les vieilles idées et les façons traditionnelles de voir la relation entre les animaux et le milieu, comment ceux-ci sont utilisés de façon durable à un endroit comme Nuuchah-nulth... Je suis content que vous parliez de mon territoire, parce qu'il y a plusieurs éléments là-bas qui sont liés à ce que vous faites. Il y a un site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il y a un traité qui a été conclu dans un cadre de négociation moderne, où la question des titres et des droits ancestraux et une vision de l'avenir des territoires convergent dans les négociations.

Il reste encore à appliquer et à conclure des ententes ou encore à mettre en oeuvre des traités dans la plupart des régions du Canada. La convergence des droits dans un territoire comme le mien, où des coupes à blanc étaient autrefois pratiquées, et, dans le cas de 21 rivières sur 27, ces coupes allaient jusqu'au bord de la rivière... L'une de ces rivières, c'est la rivière Atleo, et c'est le territoire de ma propre famille. On y voit d'importants stocks de poissons qui étouffent à cause du manque de connexion, du manque de *hishuk ish tsawalk*, de l'absence de lien entre les différents régimes de gestion des ressources qui existent à un endroit comme la baie Clayoquot.

Ainsi, les Premières nations... À l'époque, il y avait des barrages routiers. Il s'agit du comité scientifique dont j'ai parlé... Un exemple vraiment crucial, je crois. Monsieur Lunney, vous avez parlé de l'observation, qui est le fondement de la science. La nécessité d'établir un lien avec le savoir traditionnel des Premières nations est la chose sur laquelle j'insiste ici. C'est ce qui a donné naissance à un régime de gestion conjoint à Nuuchah-nulth qui a été créé en collaboration avec les gouvernements. Cela a mené à la conclusion de nouvelles ententes officielles.

Tout cela est lié à notre intervention concernant la nécessité de faire valoir nos droits, ainsi que les points de vue traditionnels des Premières nations, dont M. Lunney a tiré une phrase qui décrit, dans l'une des 52 langues existantes, ce que cela signifie pour notre peuple. Il s'agit donc de restaurer les stocks de poissons à un endroit comme la baie Clayoquot. Il s'agit d'avoir voix au chapitre quant à ce qui se passe dans les territoires. Et je pense que vous pouvez par votre travail jouer un rôle crucial en insistant sur le message que transmet le rassemblement organisé par le gouvernement fédéral pour l'anniversaire de la guerre de 1812, c'est-à-dire que le pays est fondé sur une relation entre les Premières nations et les gens qui en sont venus à considérer le Canada comme leur pays.

Cette relation est fondée sur la conclusion de traités dans le respect et la reconnaissance mutuels, qui nous permettraient d'échanger avec beaucoup d'aise nos visions du monde, comme M. Lunney et moi le faisons, au sujet de *hishuk ish tsawalket* l'idée d'interconnexion. Toutefois, en faire un partenariat concret sur le travail et l'appliquer sur le territoire est quelque chose qui va être absolument nécessaire dans l'avenir.

Nous voyons de bons exemples de la chose. Je peux en citer qui ont trait à mon propre territoire. Il y en a. Et dans l'exposé que nous avons présenté au comité, il y a d'autres bons exemples dont nous devrions nous inspirer. Je vous encouragerais à envisager de placer cet élément au coeur de vos travaux à venir. Comme je l'ai dit, je pense que, sinon, nous allons continuer à nous retrouver dans ce cycle de conflit et de division profonde.

Il est temps que nous resserrions beaucoup les liens et que nous parlions de l'environnement vivant dans lequel nous évoluons: l'environnement dont nous tirons notre nourriture, la façon dont nous sommes liés, ce que nous faisons pour préserver la qualité de l'eau, nos relations avec les oiseaux et les animaux. Je pense que c'est un excellent point de départ pour établir des liens entre nous. Je vous en remercie donc.

M. James Lunney: Merci de votre intervention.

Je voulais aborder la question de l'habitat. Et, pour votre information, les membres du comité — pas tous, malheureusement — se rendront sur l'île de Vancouver pour voir certains des travaux de restauration de l'habitat qui ont été réalisés depuis que des problèmes de dégradation ont été constatés.

Vous avez parlé de nourriture, et je sais que les Premières nations détiennent un savoir ancestral concernant les plantes médicinales. C'est quelque chose que nous devrions envisager avec beaucoup plus de sérieux. Je voulais le mentionner.

Je dois poursuivre, parce que je veux faire intervenir nos amis inuits ici présents, concernant la situation dans le Nord, qui est très différente de la situation dans le territoire ancestral du chef national. Évidemment, le chef national représente maintenant l'ensemble du Canada, mais pour en revenir à votre région...

• (1620)

Le président: Malheureusement, monsieur Lunney, votre temps est écoulé.

M. James Lunney: C'est une blague?

Le président: Vous qui venez tout juste de commencer...

Madame Leslie, vous avez sept minutes.

Mme Megan Leslie (Halifax, NDP): Merci, monsieur le président.

Merci à vous tous de vos témoignages. Ceux-ci nous éclairent beaucoup.

Ma première question va en fait donner suite aux questions posées par M. Lunney.

Chef Atleo, vous donniez l'exemple des coupes à blanc, de la connaissance de l'endroit, du fait de savoir comment on pourrait mieux faire les choses ou encore de ce que seraient les répercussions. Dans le cadre de consultations du genre, serait-il suffisant que les Premières nations soient consultées par l'industrie? S'agit-il de consultations suffisantes lorsque c'est l'industrie?

Le chef national Shawn A-in-chut Atleo: La jurisprudence a prit une telle ampleur que nous utilisons maintenant le mot « consultation », parce que les tribunaux ont ordonné aux gouvernements de consulter les Premières nations et de les

accommoder à l'égard des titres et des droits ancestraux. Dans plus de 40 affaires, les tribunaux ont affirmé ce que la Constitution... nous en sommes maintenant au 30^e anniversaire de l'affirmation des titres et des droits ancestraux, ainsi que des droits découlant de traités. Ce qu'il nous reste à faire, c'est d'appliquer cette reconnaissance constitutionnelle.

Ce qui est plus utile, pour répondre à votre question, c'est d'utiliser ce qui est maintenant connu de tous les peuples autochtones — j'en suis tout à fait convaincu —, c'est-à-dire une nouvelle norme minimale acceptable reconnue dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones concernant le droit de donner notre consentement éclairé de façon libre et au préalable par rapport à ce qui se passe dans nos territoires. La chose va cependant plus loin et touche les politiques dont nous avons discuté à l'occasion du rassemblement tenu récemment entre le gouvernement fédéral et les Premières nations.

Nous avons droit à l'éducation, surtout que nous avons été soumis à un programme d'éducation qui visait à nous enlever tout le savoir dont nous avons parlé — le savoir traditionnel de notre peuple, et la langue par laquelle nous le communiquions — et qui a eu pour objectif de nous enlever cela pendant sept générations dans les pensionnats indiens. Nous sommes aujourd'hui au début d'une époque de réconciliation et nous mettons ces choses derrière nous. Nous le faisons en aidant les jeunes autochtones à découvrir qui ils sont, à apprendre les histoires, comme celle que je vous ai racontée au sujet de l'ours et de la fascine dans une rivière de mon territoire. Nous le faisons en arrivant à comprendre comment d'autres peuples politiques, qu'il s'agisse des coupes à blanc ou des pratiques d'autres peuples touchant l'utilisation des terres et des ressources, affectent les Premières nations.

La clé, ici, c'est ce que la déclaration rend très clair, c'est-à-dire ce que l'ancienne vérificatrice générale, Sheila Fraser, a dit après 10 ans et plus de 30 vérifications. La seule façon d'avancer, c'est que les Premières nations et les gouvernements conçoivent ensemble leur vision pour l'avenir. Cela suppose que l'on fasse en sorte que les droits découlant de traités et les titres et les droits ancestraux soient au coeur des politiques et des lois qui seront adoptées. Celles-ci devront dans l'avenir refléter et appuyer cela, et en tenir compte, et les Premières nations doivent être pleinement engagées dans ce travail.

Bref, il serait inacceptable qu'un seul groupe soit consulté, tout comme il n'est pas admissible qu'un seul ministère du gouvernement fédéral participe. C'est vraiment quelque chose de pangouvernemental.

Mme Megan Leslie: Merci beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Simon.

Vous avez parlé d'une démarche de collaboration et avez cité quelques bons exemples de démarche de collaboration à l'égard des espèces en péril. Je pense que les espèces en péril devraient faire partie d'un plan général de conservation.

Est-ce qu'un plan de conservation devrait prévoir le pouvoir pour le ministre d'octroyer des permis dont l'octroi aurait des répercussions négatives sur les espèces en péril sans qu'il y ait un processus d'examen? Nous sommes face au problème de la délivrance perpétuelle du permis en question, comme l'illustre ce qui figure dans la Loi d'exécution du budget en ce moment. Considéreriez-vous que cela fait partie de la démarche de collaboration dont vous parlez?

Mme Mary Simon: Je suis désolée, mais je n'entends pas, pour une raison quelconque.

Mme Megan Leslie: Oh, d'accord. Je vous laisse le temps de voir ce qui se passe?

Le président: Nous allons faire une pause et nous assurer que le système de son fonctionne.

Mme Megan Leslie: Est-ce que ça fonctionne maintenant?

Le président: Pouvez-vous répéter la question? Je vais arrêter le chronomètre.

Mme Megan Leslie: Merci.

Vous avez parlé d'une démarche de collaboration en ce qui concerne les espèces en péril, et je pense que celles-ci devraient être un élément important d'un plan de conservation.

Est-ce qu'un plan de conservation devrait accorder au ministre le pouvoir d'octroyer des permis d'aménagement qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les espèces en péril? Ces permis seraient délivrés sans qu'il y ait un processus d'examen, ce qui pourrait mener à l'octroi de permis perpétuels. Est-ce que c'est quelque chose que vous considérez comme faisant partie d'une démarche de collaboration à l'égard de la conservation, ainsi que de ce dont vous parliez?

• (1625)

Mme Mary Simon: Merci beaucoup de la question.

Lorsque nous parlons d'une démarche de collaboration, cela revient à ce que le chef Atleo disait au sujet du consentement éclairé et fourni au préalable. La collaboration doit être fondée sur la proposition au sujet de laquelle nous devons être informés. Les espèces en péril en sont un bon exemple. Nous collaborons à de nombreux égards dans le dossier des espèces en péril, y compris en ce qui concerne différentes espèces de l'Arctique.

En tant que représentante inuite, je ne crois pas que les permis devraient être octroyés sans qu'il y ait de collaboration ou qu'ils soient délivrés de nouveau sans qu'il y ait de processus d'examen. L'ITK ne serait pas d'accord pour qu'il n'y ait pas de processus d'examen par la suite. La chose serait davantage axée sur la collaboration et la consultation, comme M. Atleo l'a dit, avant qu'une mesure du genre ne soit prise.

Mme Megan Leslie: Merci.

Monsieur Farrant, j'ai devant moi un article qui date de 2005, à l'époque où vous avez présenté au ministre des pêches libéral une lettre de la part de la FPCO concernant l'étonnement de vos membres devant les compressions budgétaires annoncées par le gouvernement qui allaient compromettre la recherche sur l'habitat, ainsi que la protection de celui-ci et l'application de la loi à cet égard. Pour ce qui est de la conservation des milieux maritimes, ne pensez-vous pas que nous devrions protéger l'habitat, et non simplement des espèces comme les poissons — que la protection de l'habitat du poisson serait un élément vraiment important de tout plan de conservation?

M. Greg Farrant: Merci de la question, madame Leslie.

Oui, nous le pensons. Nous avons participé à plusieurs consultations récemment et avons rencontré plusieurs fois le ministre des Pêches et des Océans, M. Ashfield, pour parler des modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur les pêches dans le cadre de la Loi d'exécution du budget, et nous sommes extrêmement préoccupés par toute compression qui aurait une incidence sur notre capacité de protéger l'habitat. Jusqu'à maintenant, je dois vous dire que nous sommes généralement contents de la réaction du ministre et du gouvernement, c'est-à-dire du fait qu'ils vont continuer à protéger les habitats en question.

Je sais qu'on a dans certaines régions de la Saskatchewan et de l'Alberta des préoccupations que les gens n'ont pas en Ontario parce que certains réservoirs dans ces provinces sont des lieux de pêche sportive. Il s'y trouve des canaux de drainage qui alimentent les réservoirs en question et où les poissons viennent frayer, et je sais que les gens sont très préoccupés par la chose. Ils ont eu l'occasion de participer à des consultations avec les gens du cabinet du ministre et avec le ministre lui-même à l'égard de la protection de l'habitat, et ils peuvent encore le faire. Je pense que nous commençons à obtenir des réponses qui nous permettent raisonnablement de présumer que cela va se poursuivre.

Le président: Le temps est écoulé; désolé.

Madame Rempell, vous avez sept minutes.

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): Merci.

Je voulais en fait souligner comme mes collègues la profondeur et la richesse des exposés qui ont été présentés aujourd'hui par tous les groupes. Nous vous sommes vraiment reconnaissants d'être venus.

Je voulais commencer par le chef Atleo, puisqu'il doit partir. Vous avez mentionné deux choses importantes: l'application du savoir traditionnel et la reconnaissance des droits des Premières nations qui doivent faire partie du plan de conservation national. Je voulais démêler un peu ce premier principe pour ceux d'entre nous qui ne connaissent peut-être pas très bien le concept, simplement pour m'assurer que certains de ces principes clés figurent dans le document.

Je vais vous poser une question au sujet de laquelle vous pourriez probablement parler pendant une semaine. Si vous pouviez parler des principes clés du savoir traditionnel qui s'appliqueraient à un plan de conservation national, quels seraient ces principes?

Le chef national Shawn A-in-chut Atleo: Les principes clés de...?

Mme Michelle Rempel: De vos pratiques découlant du savoir traditionnel. Y a-t-il des pratiques clés? Si vous deviez approfondir d'un cran la discussion sur ce principe, quel serait le prochain point à aborder?

Le chef national Shawn A-in-chut Atleo: Reportons-nous à l'époque de Champlain et de la traite des fourrures, parce que je pense que la discussion a un fondement réellement économique. L'application des droits, c'était les Innus qui disaient à Champlain qu'il pouvait faire la trappe en aval, mais que l'amont leur appartenait exclusivement, ce qui était l'entente conclue entre eux. Il y avait alors à la fois un esprit de conservation et un respect des droits, si je peux en parler ainsi, pour approfondir la question le plus simplement possible. Il y a un équilibre: il y a l'activité économique, il y a la conservation et il y a la reconnaissance des droits, des principes qui ont été inscrits dans les traités 1 à 11, les traités intervenus avant la Confédération.

Je vais parler d'un dernier anniversaire. Le 250^e anniversaire de la Proclamation royale de 1763 sera soulignée en 2013, et la relation a toujours été fondée sur la reconnaissance des droits et le respect mutuels dans le cadre du processus de conclusion de traité. C'est la raison pour laquelle ces deux choses sont importantes: la reconnaissance des droits, de façon à ce que les Premières nations fassent ce qui a été convenu dans le cadre d'Action 21 à Rio, c'est-à-dire définir conjointement avec le gouvernement du Canada le mot « durabilité ». Il ne s'agit pas que des animaux et du poisson; il s'agit aussi de l'habitat. Et il ne s'agit pas non plus que de l'habitat; il s'agit de l'idée d'énergie, de stratégie en matière d'énergie, d'utilisation des ressources naturelles et de la façon dont nous voyons notre relation avec ces ressources.

Voilà la réponse la plus concise que je puis vous donner.

• (1630)

Mme Michelle Rempel: Merci beaucoup.

Madame Simon, je pense que le point de vue que vous présentez aujourd'hui est un point de vue unique qui n'avait pas encore été présenté au comité, en ce sens que vous avez beaucoup parlé de la conservation de l'Arctique et du lien que votre peuple entretient avec l'Arctique, ainsi que du fait que vous possédez énormément de connaissances sur les principes de conservation qui s'appliquent là-bas. Vous avez parlé un peu de la chasse durable, ainsi que de la mise en valeur durable des ressources naturelles dans l'Arctique.

Y a-t-il d'autres principes clés, en ce qui concerne votre région et vos terres ancestrales, qui doivent selon vous faire partie d'un plan de conservation national?

Mme Mary Simon: Je pense que ce sont là les éléments clés. Si, comme M. Atleo, vous approfondissez cette question, vous allez commencer à voir sous quels aspects vous auriez à obtenir plus de détails pour ce qui est de la conservation.

Mme Michelle Rempel: Quels seraient ces aspects?

Mme Mary Simon: Lorsque nous travaillons dans le domaine des espèces en péril, par exemple, le savoir inuit dont on ne tenait pas compte, c'était celui qui concerne les répercussions des changements climatiques sur l'ours polaire. Il y avait aux États-Unis un mouvement visant à inscrire l'ours polaire dans la catégorie trois des espèces en voie d'extinction. Les aînés de nos collectivités nous disaient, d'après les connaissances qu'ils détiennent, que c'était exactement le contraire. Il a maintenant été prouvé que les Inuits avaient bien évalué la situation. Voilà donc un exemple du fait qu'il faut analyser beaucoup plus en profondeur chacun des principes clés dont j'ai parlé.

À l'époque de l'évaluation relative à l'oléoduc dans la vallée du Mackenzie, c'est-à-dire au début des années 1970 — et l'idée s'applique encore aujourd'hui —, lorsqu'on tenait des audiences publiques, les aînés inuvialuits ont dit qu'il fallait placer les installations à certains endroits et non à d'autres, pour l'oléoduc. Les scientifiques pensaient que leurs travaux avançaient bien jusqu'à ce qu'un aîné leur dise que les bélugas vèlaient à un certain endroit dans l'océan. Ils ont fait les vérifications nécessaires, et il se trouve que l'aîné avait tout à fait raison.

Voilà ce que je veux dire. Nous devons tenir compte de toutes les connaissances que les gens possèdent lorsque nous commençons à mettre au point un plan de conservation, parce que ce sont des situations concrètes de la vie courante que nous vivons.

Mme Michelle Rempel: Merci beaucoup.

J'aimerais terminer en posant une question à Mme Ricottone.

Vous avez parlé de la préservation des paysages urbains et de l'intégration des principes de conservation du milieu urbain dans le plan de conservation national. Des groupes de ma circonscription envisagent l'utilisation des espaces verts en milieu urbain, même sur des terrains privés, et même l'agriculture en milieu urbain, l'utilisation mixte. Est-ce que votre organisation a un point de vue là-dessus, et sur la possibilité que certaines de ces activités fassent partie des principes d'un plan de conservation national, compte tenu par ailleurs de ce que les règlements municipaux, et ainsi de suite, sont également assujettis à ces principes?

• (1635)

Mme Julia Ricottone: Nous voyons le plan de conservation national comme un moyen de créer une démarche descendante de collaboration avec les municipalités et de leur offrir des lignes directrices pour l'élaboration de leur réglementation et des politiques dans le domaine. Je pense que la meilleure façon de procéder, c'est de donner des exemples et des raisons pour lesquelles la conservation en milieu urbain est une bonne chose, et de partir de là.

Le président: Votre temps est écoulé. Merci.

[Français]

Monsieur Choquette, vous avez cinq minutes.

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, mesdames et messieurs les témoins. Ma première question s'adresse à Mme Simon.

Vous avez parlé des changements climatiques qui affectent le nord du Canada. C'est quelque chose qui est totalement vrai et manifeste. Cela affecte le pergélisol et la biodiversité. Vous avez d'ailleurs parlé de l'ours polaire. Vous travaillez présentement au réseau ArcticNet, qui étudie les changements climatiques. Quelles sont ses priorités et, selon vous, comment pourraient-elles être intégrées au Plan de conservation national?

[Traduction]

Mme Mary Simon: Merci beaucoup de la question.

Oui, les changements climatiques sont réels. Ils sont en cours depuis de nombreuses années. En fait, les Inuits ont prédit l'arrivée des changements climatiques bien avant que les États-nations commencent à en parler. Nous avons commencé à constater l'existence de ces changements il y a des années. Il faut vraiment que vous en teniez compte si vous mettez au point un plan de conservation national portant sur les eaux de l'Arctique, par exemple, même si nous voyons la glace fondre et le passage du Nord-Ouest s'ouvrir.

Il y a toutes sortes de prédictions concernant l'exploitation qui va se faire des richesses de l'Arctique. Avant que cette exploitation n'ait lieu, je pense que, comme pays, nous devons nous donner une idée claire du genre de règles que nous allons mettre en place, non seulement pour protéger les océans, mais aussi pour protéger les terres et les gens qui y vivent. Les peuples de l'Arctique vont subir des répercussions très profondes, non seulement sur leur vie et sur leur moyens de subsistance, mais aussi les répercussions sociales qui sont susceptibles de se produire lorsque le passage du Nord-Ouest deviendra un endroit qu'on aménagera, et où il y aura aussi davantage de transport maritime, comme le prédisent les scientifiques, jusqu'à atteindre un niveau élevé, par rapport à ce qui se passe à l'heure actuelle.

[Français]

M. François Choquette: Merci, madame Simon. J'ai une autre question à vous poser.

Présentement, le Canada a atteint seulement 1 p. 100 de la protection de ses océans et de ses espaces marins. Selon la Convention sur la diversité biologique, la cible est de 10 p. 100 pour la diversité des zones marines et de 17 p. 100 pour les zones terrestres. Est-ce que vous croyez que ces cibles devraient faire partie du Plan de conservation national et sont-elles suffisantes?

[Traduction]

Mme Mary Simon: Merci.

Je ne suis pas experte des pourcentages, mais je peux répondre à la question. Je pense que oui, nous devons examiner très attentivement la façon dont on abordera la question des océans par rapport à toutes les activités de mise en valeur des ressources qui pourraient avoir lieu. Les océans sont déjà menacés par les déversements et les débris qui sont rejetés à cause du transport maritime, ce sur quoi on exerce une meilleure emprise aujourd'hui que dans le passé.

Il y a quelque chose que j'aimerais ajouter, si vous me permettez, et qui n'est pas directement lié à votre question, mais qui est connexe. Le Canada va présider le Conseil de l'Arctique à partir de l'an prochain, et je pense qu'il peut mettre la conservation de l'Arctique à l'avant-plan dans le cadre de son mandat de présidence. Je le crois vraiment. Nous devons toutefois nous préparer à présider le conseil. Je pense que nous devrions commencer le travail de préparation dès maintenant. Ce travail tiendrait compte précisément des questions que vous abordez avec nous aujourd'hui comme témoins.

• (1640)

[Français]

M. François Choquette: Merci beaucoup, madame Simon.

Ma prochaine question s'adresse à M. Farrant.

Vous avez dit que le Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes avait été aboli. Croyez-vous qu'il serait important de le rétablir dans le cadre d'un plan de conservation national?

[Traduction]

M. Greg Farrant: Oui. Je ne pourrais pas le dire de façon plus concise.

[Français]

M. François Choquette: Je vous remercie.

Est-ce qu'il me reste du temps?

[Traduction]

Le président: C'est terminé. Merci.

Les cinq prochaines minutes vont à M. Sopuck.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci.

Madame Simon, j'ai vraiment aimé vos commentaires très convaincants au sujet du mouvement international de défense des droits des animaux et de l'effet de celui-ci sur les collectivités de partout au pays, dans le Nord et ailleurs. Là encore, le problème des groupes financés à l'étranger qui tentent d'influencer les politiques publiques que nous adoptons ici est à l'avant-plan. J'ai déjà livré combat aux fanatiques des droits des animaux, et, comme je l'ai dit, j'ai beaucoup aimé vos commentaires.

J'aimerais parler de la situation à Baker Lake. Ce que j'ai entendu dire, c'est qu'une mine avait ouvert ses portes très près de Baker Lake et que cela avait été très bénéfique pour la collectivité, puisque le chômage a presque disparu. De votre point de vue, du point de vue de la conservation et de l'environnement, est-ce que ce projet d'exploitation minière est en harmonie avec la vie de la collectivité et avec l'environnement?

Mme Mary Simon: Vous parlez de l'ancien projet minier ou du nouveau?

M. Robert Sopuck: Du nouveau.

Mme Mary Simon: Je dirais que le projet procure certains avantages et qu'il jouit d'un fort appui dans la région. Je ne saurais toutefois vous dire s'il a en fait contribué à éliminer presque complètement le chômage dans la région. Nous pouvons obtenir cette information pour vous. Mais je présumerais qu'il y a maintenant beaucoup plus de possibilités d'emploi. Cela dépend de la nature des emplois. Comme vous le savez, notre population accuse toujours un retard sur le plan de la scolarité, alors, parfois, la situation varie selon qu'une personne est instruite et peut accéder à des emplois bien rémunérés ou que, faute d'instruction, elle doit se contenter d'emplois au bas de l'échelle.

Il s'agit là de questions qui continuent de nous toucher dans le Nord.

M. Robert Sopuck: Êtes-vous au courant du bilan environnemental de cette mine? Le projet a-t-il été mis en oeuvre dans le respect de l'environnement?

Mme Mary Simon: À ma connaissance, oui. On a procédé à un examen environnemental, ce processus d'examen a été approuvé, et des gens de la région y ont participé.

M. Robert Sopuck: Je suis constamment à l'affût d'exemples remarquables de développement économique durable et de protection environnementale supérieure, et, d'après ce qu'on m'a dit, la mine de Baker Lake est un modèle du genre.

Madame Simon, j'aimerais en entendre davantage au sujet de la question de l'ours polaire et de la direction qu'elle devrait prendre, selon vous, au cours des prochaines années. Comme vous le savez, notre gouvernement est un ardent défenseur de la chasse à l'ours polaire par les Inuits, et je présume que nous continuerons de la défendre. À notre avis, les populations d'ours polaires se portent bien. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Mme Mary Simon: Oui, les populations se portent bien, malgré les prédictions alarmantes de notre plus proche voisin. Nous avons d'ailleurs constaté que les populations d'ours polaires grossissent parce que les ours polaires commencent à venir sur le continent. Les glaces sont en train de fondre. Les ours polaires vivent et chassent sur la banquise, alors, lorsqu'ils ne trouvent plus de nourriture, ils viennent à l'intérieur des terres de l'Arctique. De fait, ils viennent dans nos collectivités.

C'est ce qui nous préoccupe actuellement. Ce qui menace l'ours polaire est non pas la chasse, mais les changements climatiques, et nous n'avons aucune prise sur les changements climatiques. Si la banquise disparaît, j'ignore ce qui arrivera aux ours polaires. Ils pourraient s'adapter. Je ne sais pas. Je ne suis pas scientifique. Toutefois, une chose est sûre, ils représentent de plus en plus une menace pour nos collectivités. Comme vous le savez, les ours polaires sont particulièrement féroces. Ce sont de belles bêtes, mais néanmoins féroces.

Nous sommes maintenant obligés de surveiller la possible présence d'ours polaires dans nos collectivités lorsque les enfants se rendent à l'école. Tous les enfants vont à l'école à pied. Nous ne voulons pas qu'ils tombent sur des ours polaires en chemin — car il y en a bel et bien qui s'aventurent dans nos collectivités.

• (1645)

M. Robert Sopuck: Churchill est aux prises avec le même problème.

Monsieur Farrant, l'une des choses que j'apprécie beaucoup des organismes de pêcheurs et de chasseurs, c'est le fait qu'ils participent activement aux programmes de conservation.

Vous avez parlé du programme de rétablissement du saumon de l'Atlantique. Pouvez-vous glisser quelques mots sur les programmes actifs en Ontario auxquels prennent part la Fédération ou les organismes qui en sont membres? Par « actifs », j'entends le travail de conservation qui s'effectue sur le terrain.

Le président: Vous devrez fournir une réponse très brève, car le temps de M. Sopuck est écoulé.

M. Greg Farrant: J'essaierai d'être encore très bref. Mais je ne répondrai pas seulement par « oui » cette fois-ci.

Je peux vous donner rapidement quelques exemples bien simples.

Le Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes s'étend à toute la province. L'été, nous embauchons 27 étudiants qui forment une escouade de choc déployée aux quatre coins de la province. Nous comptons un effectif permanent à Thunder Bay, qui fait de la sensibilisation sur les espèces envahissantes du lac Supérieur. Il travaille auprès des associations de propriétaires de chalets, des municipalités, des exploitants d'embarcations, des exploitants de commerces d'appâts, des groupes de pêcheurs à l'appât, des responsables de l'application de la loi et toutes sortes de groupes locaux; il leur rappelle différentes consignes, comme lavez vos bateaux, ne jetez pas vos appâts dans les plans d'eau, et fait d'autres interventions semblables à l'échelon local.

Le programme d'intendance des cours d'eau vise à restaurer les habitats; on plante des arbres, restaure les cours d'eau et réalise d'autres activités semblables.

Ces deux programmes ont reçu le prix Trillium décerné par le gouvernement de l'Ontario.

Voilà deux ou trois exemples.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Quach, vous avez cinq minutes.

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci à vous tous d'être présents aujourd'hui pour nous donner de l'information et répondre à nos questions. Je vais continuer avec M. Farrant.

Plus tôt, Mme Leslie a abordé la question de la protection de l'habitat du poisson. Vous avez parlé d'établir un dialogue avec le ministre qui vous inclurait davantage. Vous attendez-vous à ce que le ministre apporte des changements au projet de loi sur le budget qui est présentement débattu à la Chambre qui répondraient à vos préoccupations?

[Traduction]

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Mme Rempel invoque le Règlement.

Mme Michelle Rempel: Je crois que ma collègue fait allusion au ministre des Pêches. Si elle souhaite aborder la question de l'habitat du poisson — ce qui est pertinent —, je la prierais de s'en tenir au Plan de conservation national.

Le président: Quelqu'un d'autre voudrait-il intervenir au sujet du rappel au Règlement?

Madame Quach.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Le témoin parlait de la protection de l'habitat du poisson et voulait savoir quels étaient les impacts d'un meilleur dialogue avec le ministre. Je voulais juste savoir si, dans ce dialogue en vue de protéger l'habitat du poisson, il s'attendait à ce qu'il y ait des modifications à ce budget qui iraient dans le sens de la protection de l'habitat du poisson.

[Traduction]

Le président: Notre temps est compté, alors je ne prendrai aucun autre commentaire sur le rappel au Règlement.

Le rappel est pertinent, en ce sens que la question est un peu hors de propos. Au début de la réunion, j'ai lu les six questions qui se rapportent au Plan. Je vous inviterais à vous en tenir à la création du Plan de conservation national.

Merci.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: D'accord. Je vais reformuler ma question. Monsieur Farrant, considérez-vous que le gouvernement pourrait modifier son budget pour qu'il y ait une meilleure protection de l'habitat du poisson?

[Traduction]

M. Greg Farrant: Je ne suis pas certain que le gouvernement doive le faire, à la lumière de ce que nous dit le ministre des Pêches et des Océans, le ministre et ses collaborateurs ainsi que les représentants du ministère. Nous continuons de leur demander en quoi consisteront les modifications apportées à la loi et quelles en seront les conséquences sur le terrain. Toutefois, jusqu'à maintenant, nous recevons des réponses pertinentes et encourageantes qui, de façon générale, nous rassurent au sujet de la tournure des choses.

Quant à savoir si cet aspect sera pris en compte dans les changements apportés à la loi sur le budget ou à toute autre loi, cela dépasse mes compétences, alors je ne peux me prononcer sur cette question.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: C'est parfait, merci. Je vais poursuivre avec Mme Ricottone.

Vous avez aussi parlé de la protection de l'habitat. Selon vous, est-il logique d'avoir un plan de conservation qui protégerait seulement des espèces en particulier plutôt que l'habitat du poisson en général?

• (1650)

[Traduction]

Mme Julia Ricottone: Lorsque je parlais des habitats, je faisais principalement allusion aux habitats des plantes et des animaux terrestres.

À mon avis, oui, ce serait logique.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Vous avez également parlé de protection urbaine.

Dans le cadre d'un éventuel plan de conservation, comment le gouvernement pourrait-il contribuer à diminuer le réchauffement urbain? Vous avez abordé cette question rapidement et c'était très intéressant. Vous avez parlé de normes qui devraient prévoir un minimum de parcs et d'espaces verts et du fait que ça aiderait à réduire le réchauffement.

Pourriez-vous nous donner un peu plus d'exemples concrets à cet égard et nous dire quelles propositions gouvernementales pourraient aller dans ce sens?

[Traduction]

Mme Julia Ricottone: Ce que nous cherchons à faire, c'est d'encourager l'aménagement de corridors qui relient les espaces verts en milieu urbain aux aires de conservation en périphérie partout au pays, car les espèces végétales et animales ne vivent pas uniquement à l'intérieur des limites artificielles que nous avons créées. Donc, si nous pouvions trouver un moyen d'encourager la protection des espaces verts en milieu urbain, cela serait bénéfique pour l'ensemble du Plan.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Merci.

Monsieur Farrant, vous avez mentionné qu'il manquait de financement et de ressources pour que le plan soit appliqué à une échelle appréciable. Vous avez parlé des maladies dévoilées par les scientifiques au moyen d'analyses et des programmes pouvant aider à réduire ces maladies.

Dans le cadre d'un plan de conservation, le fait d'investir davantage dans la science pour permettre de faire plus d'analyses permettrait-il de conserver plus d'espèces?

[Traduction]

M. Greg Farrant: À coup sûr, c'est toujours une excellente idée d'allouer plus d'argent, mais le Plan pourrait aussi être assorti d'un certain nombre de recommandations.

Soyons bien clairs: lorsque nous parlons de choses comme les maladies de la faune, les habitats et les espèces envahissantes, il faut savoir qu'il s'agit de choses sur lesquelles se penchent les gouvernements depuis un certain nombre d'années — notamment depuis 20 ans dans le cas des espèces envahissantes —, alors le gouvernement actuel n'est pas le premier à s'y intéresser.

Il est toujours utile d'investir davantage dans les sciences, mais il y a un certain nombre de choses qu'il faut prendre en considération en ce qui touche les maladies de la faune, par exemple la maladie débilitante chronique. On n'a pas besoin d'une enveloppe budgétaire pour prendre des mesures de précaution afin d'empêcher les déplacements entre les provinces. On a besoin d'apporter des changements à la réglementation, et c'est une possibilité qu'on pourrait certainement envisager dans le cadre du Plan de conservation national. Mais on n'a pas besoin de plus d'argent pour faire cela; il s'agit simplement d'établir des normes différentes, d'adopter de nouvelles dispositions réglementaires qui s'attaqueraient à ce problème.

L'un des autres aspects qui nous préoccupent depuis longtemps — et nous reconnaissons que cette préoccupation n'est pas partagée par tous dans le pays —, c'est l'existence des fermes à gibier. Les fermes à gibier sont un vecteur de la maladie débilitante chronique. Depuis longtemps, nous demandons au gouvernement de l'Ontario et aux

gouvernements qui se sont succédé à l'échelon fédéral de se pencher sur le rôle joué par les fermes à gibier dans la transmission des maladies. Les animaux sauvages sont en contact direct avec ceux d'élevage, et, depuis au moins 30 ans, il est prouvé que les fermes à gibier contribuent à la transmission de la maladie débilitante chronique aux populations sauvages. Donc, je le répète, ce n'est pas une question d'argent; c'est une question de réglementation gouvernementale.

Le président: Merci.

Monsieur Toet, vous avez cinq minutes.

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, monsieur le président.

Mon premier commentaire s'adresse à Mme Simon.

Madame Simon, il s'agit seulement d'un commentaire. Dernièrement, j'ai fait un voyage en Europe à titre de membre d'une délégation interparlementaire, et j'ai trouvé merveilleux de voir que nous pouvons travailler ensemble en mettant de côté nos rivalités partisans. Nous avons rencontré un député qui nous a pris à partie au sujet de la chasse au phoque. Les députés des deux côtés de la Chambre ont défendu avec brio cette activité que pratiquent les Inuits, et c'était très beau de voir ça.

J'aimerais d'abord poser ma question à M. Farrant, puis à Mme Ricottone. Ma question se rapporte à la sensibilisation de la population urbaine, car je crois que c'est l'un des éléments importants de ce que nous devons faire ici. Pour assurer la réussite du plan de conservation, nous devons aussi rallier la population urbaine à cette cause et l'éduquer ou éduquer les nouveaux arrivants et les jeunes.

Je me demande quelle pourrait être la contribution de chacun de vos organismes dans ce domaine. Peut-être que M. David pourrait également faire part de ses observations à cet égard, car je crois qu'il s'agit d'un élément qui influera grandement sur la réussite de cette initiative.

Il arrive souvent que les habitants de la ville sont déconnectés des questions touchant la faune et la conservation, car ils sont entourés de béton et ne voient pas tout ce qui se passe dans la nature. Nous avons entre autres parlé de l'importance d'aménager plus d'espaces verts en zones urbaines. C'est une excellente idée, mais je crois qu'il faut aussi faire un travail de sensibilisation. Je me demande simplement si vous pourriez dire ce que vous en pensez.

• (1655)

M. Greg Farrant: Certainement, j'en serais ravi.

L'un des points que je n'ai pas abordés, mais qui est mentionné dans le mémoire qui a été remis au comité, c'est que nous croyons tout à fait que la sensibilisation et l'éducation du public devraient faire partie intégrante du PCN.

Depuis des années, nous faisons valoir auprès des comités parlementaires — et plus particulièrement le Comité des pêches et des océans — toute l'importance d'adopter un programme national d'éducation et de sensibilisation du public à l'égard des espèces envahissantes. D'ailleurs, en 2003 et en 2005, le Comité des pêches et des océans a recommandé au gouvernement de financer la création d'un programme national en ce sens, comme nous l'avions justement proposé. Malheureusement, cette recommandation est restée lettre morte, mais il n'en demeure pas moins que la sensibilisation est un élément essentiel.

Vous avez tout à fait raison d'affirmer qu'un grand nombre d'habitants de la ville sont déconnectés des questions liées à la faune et à la conservation. Il y a aussi la nécessité d'éduquer les nouveaux Canadiens. Nous continuons de chercher des façons de rejoindre les nouveaux Canadiens, pour les informer au sujet des poissons, de la faune ainsi que de la chasse et de la pêche récréatives et pour aborder ces aspects dans le contexte de la conservation. Alors oui, la sensibilisation et l'éducation sont toutes deux des activités très pertinentes.

M. Lawrence Toet: Avez-vous une idée de la façon dont nous pourrions concrétiser tout cela à l'aide d'un plan de conservation national?

M. Greg Farrant: Je peux volontiers remettre au comité la proposition relative à l'éducation et à la sensibilisation du public à l'égard des espèces envahissantes que nous avons faite au Comité des pêches et des océans la semaine dernière. Nous serions très heureux de vous faire parvenir une copie de la proposition, qui décrit exactement la façon dont le programme serait mis en oeuvre sur le terrain. J'ajouterais qu'il serait mené en collaboration avec tous nos partenaires dans le pays, c'est-à-dire tous nos membres des provinces et des territoires, et qu'il s'agirait d'un programme national relativement abordable en comparaison d'autres programmes nationaux.

Je serais ravi de transmettre au président et à la greffière — qui la feront suivre aux membres du comité — une copie de ce document, qui décrit comment le programme serait mis en oeuvre.

Mme Julia Ricottone: Dans notre cas, nous n'avons pas participé officiellement à des programmes d'éducation du public, mais nous avons accès à un certain nombre d'études et de rapports qui font état des avantages associés aux espaces verts et aux végétaux et de la façon dont ils peuvent contribuer à améliorer le mode de vie de la population et la vie dans les collectivités en général. Cette information pourrait servir à sensibiliser le public à l'importance de conserver ces végétaux et ces espaces verts.

M. William David (analyste principal des politiques, Secteur de la gestion de l'environnement, Assemblée des Premières Nations): Je vais essayer d'être bref.

Pour notre part, nous croyons qu'il est essentiel d'éduquer la population, particulièrement en milieu urbain. Cela semble un peu étrange, car on n'y penserait pas nécessairement, mais le chef national a fait mention, par exemple, de la Première nation de Caldwell ou de la Première nation de Walpole Island et de l'initiative du parc national de la Pointe-Pelée. Des membres des Premières nations sont amenés peu à peu à participer à la gestion du parc, et plus particulièrement aux activités d'éducation. C'est un aspect important, car les Canadiens de la ville entretiennent une certaine relation avec la nature; elle n'est peut-être pas bien définie, mais il s'agit d'une relation qui leur est propre.

Or, les Premières nations entretiennent une relation très différente avec l'environnement, en ce sens qu'elle est intimement liée à leur culture. Donc, en sensibilisant de la sorte la population de la ville, nous aidons les Canadiens non seulement à percevoir leur relation avec la nature sous un angle légèrement différent et à se reconnecter avec la nature, mais aussi à en avoir une meilleure compréhension, ce qui, espérons-le, pourrait jeter les bases d'une réconciliation à plus grande échelle.

Cela semble un peu étrange, car il n'y a pas beaucoup de Premières nations en milieu urbain, mais il y a beaucoup de zones urbaines qui sont situées sur les terres ancestrales des Premières nations, et je crois que cette question mérite grandement qu'on s'y attarde davantage.

Le président: Votre temps est expiré, mais je vais donner à Mme Simon la possibilité de faire des observations. Je crois que vous vouliez nous faire part de quelque chose.

Mme Mary Simon: Oui, je vous remercie beaucoup.

Premièrement, mes observations portent sur l'éducation — c'est un élément essentiel. Je dis cela parce que, lorsque nous discutons de la conservation des habitats, nous parlons davantage du Sud du Canada que de l'Arctique.

Les habitats situés dans le Sud du Canada sont très importants pour nous, car les oiseaux qui migrent vers l'Arctique, comme la bernache du Canada et les différentes espèces de canards, passent tout l'hiver dans le Sud. Lorsqu'ils migrent vers le Nord, ils améliorent leur état de santé parce que les habitats sont encore sains.

Alors, ce que vous nous dites est très important, mais cela s'applique aussi beaucoup à l'Arctique. Je tenais simplement à préciser qu'il s'agit d'une question d'éducation, car peut-être que les gens ne voient pas les choses de cette façon.

L'autre point que je veux soulever, c'est que les efforts de renforcement des organismes autochtones et du savoir traditionnel devraient aller de pair avec les activités de préservation, lorsque cela est approprié. De plus, je crois qu'il est aussi très important d'accroître les connaissances scientifiques au sein du gouvernement fédéral pour qu'elles puissent appuyer le PCN.

● (1700)

Le président: Encore une fois, je tiens à remercier les témoins de leur présence. Vos propos étaient très intéressants, et nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de venir ici pour mettre votre expertise à contribution.

Chers collègues, nous allons maintenant suspendre la séance pour quelques minutes. N'oubliez pas que l'horloge a un peu de retard. Il est un peu plus de cinq heures maintenant, alors nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes, puis nous reprendrons à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>